



Les temps périscolaires



Catherine Doublet
Adjointe en charge
de l'éducation

Bienvenue dans les écoles de Montbrison,

Depuis plusieurs années l'équipe municipale a investi plus de 8 millions d'euros dans de nouveaux bâtiments scolaires ou dans l'entretien des anciens bâtiments. Ainsi l'ensemble des sites est concerné et tout cela pour un meilleur accueil de nos enfants.

Mais au-delà de l'investissement, nous avons à cœur de concrétiser les projets de notre conseil municipal des enfants et pour la rentrée ils nous ont proposé la mise en place de serviettes en tissu plutôt que des serviettes en papier. Nous allons soutenir tous ensemble cette démarche pour le développement durable.

Je vous laisse découvrir l'ensemble des services que la ville a mis en place pour vous accompagner dans votre organisation quotidienne.

Bonne rentrée à vous tous.





La journée d'école

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30				
8h20				
11h45				
12h15				
13h20				
13h35				
16h30				
18h30				

Legend:

- Temps scolaire (Blue)
- Temps périscolaire (Purple)
- Restauration scolaire (Pink)

Le contrat

Ce contrat sera valable le temps de la scolarité maternelle et devra être refait pour la scolarité élémentaire.

Il est toutefois demandé aux familles de transmettre à la Direction Education, Jeunesse et Sports toute modification relative à leur contrat (adresse, téléphone, personnes habilitées) en cours d'année.

Le contrat doit être rempli à la Direction EJS uniquement. **Il est obligatoire même pour un accueil périscolaire occasionnel** (dont la restauration scolaire).

Un contrat d'accueil est obligatoire pour l'accès à tout temps périscolaire et restauration scolaire

À fournir impérativement :

- Livret de famille original + copie si première inscription ou changement de situation familiale ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (original + copie) ;
- Carnet de vaccination ;
- Justificatif de Quotient Familial : numéro d'allocataire CAF ou à défaut avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 ;
- Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence et/ou autorisées à venir chercher l'enfant ;
- Relevé d'identité bancaire (en cas de prélèvement automatique) ;
- Jugement de garde en cas de séparation ;
- Certificat médical et conduite à tenir en cas de problème de santé et/ou d'allergie/intolérance alimentaire.





Le périscolaire en maternelle et élémentaire

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Horaires	Fonctionnement	Inscription
Accueil 7h30-8h20 Péri-matin	Accueil à tout moment dans l'école	A l'arrivée à l'école auprès des animateurs
Accueil 11h45-12h15 Péri-12h	Accueil dans l'école, départ à tout moment si accompagné ou à 12h15 si autorisé à partir seul	Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
Restauration scolaire 11h45-13h35	Accueil dans l'école	Direction EJS, Portail Famille ou Régie des restaurants au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
Accueil 13h20-13h35 Péri-13h	Accueil à tout moment dans l'école	A l'arrivée à l'école auprès des animateurs
Accueil 16h30-18h30 Péri-après maternelle	Accueil libre Accueil dans l'école tous les soirs Départ de l'enfant à tout moment si accompagné	Direction EJS ou Portail Famille ou Régie des restaurants au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente
Accueil 16h30-18h30 Péri-après élémentaire	Activités périscolaires Accueil dans l'école Départ de l'enfant à tout moment si accompagné ou à 17h30 et 18h30 s'il est autorisé à partir seul Et/ou Les ateliers Le mardi et le jeudi Présence obligatoire 16h30-17h30	Direction EJS ou Portail Famille au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente Et Pour les ateliers sur demande des enfants auprès des animateurs

Nouveau :

17h30 : sur autorisation parentale, les enfants d'élémentaire pourront partir seuls du Péri-Après.





Le Périscolaire

■ Les inscriptions

Sur le Portail Famille ou auprès de la Direction EJS au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente.

■ En maternelle, proposition d'espaces d'accueil périscolaire où l'enfant trouvera la possibilité de profiter de :

- Un espace « activités » manuelles, artistiques, ludiques, jeux en intérieur, temps calme...
- Un espace « jeux extérieurs »

■ En élémentaire, proposition d'espaces d'accueil périscolaire où l'enfant pourra profiter de :

- Un coin « activités » manuelles, artistiques, ludiques, jeux en intérieur, temps calme...
- Un coin « cartables »
- Un coin « jeux de société – bibliothèque »
- Un coin « jeux extérieurs »

Ce temps et ces espaces, au choix de l'enfant, seront en accueil libre, tous les soirs, dans toutes les écoles élémentaires et maternelles, encadrés par des animateurs de la Ville, avec possibilité de départ :

- à tout moment si l'enfant est accompagné
- à 17h30 (pour les élémentaires) s'il est autorisé à partir seul
- à 18h30 (pour les élémentaires) s'il est autorisé à partir seul

■ Les ateliers, seront proposés les mardis et jeudis en élémentaire

- 16h30 à 17h30
- Un thème par période (entre vacances scolaires)
- 2 activités encadrées par les animateurs de la Ville ou des intervenants associatifs
- Les inscriptions se font par période, pour le jour choisi. Les familles s'inscrivent au plus tard le vendredi de la 1^{ère} semaine de la période. Sur le créneau horaire, les enfants choisissent l'atelier auprès des animateurs périscolaires.

ATTENTION !

Tout enfant d'élémentaire non-inscrit en Périscolaire à 11h45 et 16h30 est susceptible de quitter l'école seul



La restauration scolaire

11h45 à 13h35, sous la responsabilité exclusive du personnel communal.

L'inscription est **OBLIGATOIRE**. Elle peut être faite à la semaine, au mois, au trimestre ou à l'année.

Inscription ou annulation :

Portail Famille ou Direction EJS ou Régie des restaurants,
au plus tard le vendredi midi de la semaine précédente

ATTENTION !

- Si l'inscription est hors délai, le repas est majoré de 1 euro
- Si l'annulation est hors délai, le repas sera facturé
(sauf si l'enfant est absent de l'école)

NOUVEAU :

Dans le cadre d'un projet du Conseil Municipal des Enfants, il est instauré dès la rentrée la mise en place de serviettes en tissu dans tous les restaurants scolaires de la ville.

Pour les maternelles : la municipalité fournit et assure le nettoyage des serviettes.

Pour les élémentaires : les familles fournissent les serviettes. Une fois par semaine, la serviette sera rendu aux enfants pour le lavage à la maison.

Cette démarche a pour objectif la diminution voire la suppression de l'utilisation des serviettes en papier.

Dispositions particulières

Pour connaître les disposition particulières, vous pouvez lire le « Règlement Intérieur des Accueils de Loisirs » disponible :

- sur le site www.ville-montbrison.fr /rubrique : au quotidien / Education / Les Temps Péri-scolaires
- sur Portail Famille dans votre Espace personnel
- ou à demander au service EJS.

Les menus de la restauration scolaire sont consultables sur le site internet de la Ville : www.ville-montbrison.fr



Les tarifs

Les tarifs sont votés annuellement en conseil municipal de Montbrison et dépendent du quotient familial et du lieu d'habitation.

- **Restauration scolaire :** payant
- **Périscolaire :** payant au 1/4 d'heure

ATTENTION ! un tarif spécial sera appliqué en cas de retard après les heures de fin d'accueil (12h15 et 18h30)

Les tarifs sont consultables sur le site www.ville-montbrison.fr / rubrique « au quotidien / Education / Les Temps Périscolaires »

Le paiement

Vous recevrez une facture mensuelle pour la restauration scolaire et bimestrielle pour le périscolaire. Vous pouvez les régler en espèces, chèque, carte bleue, ou prélèvement automatique au plus tard la première quinzaine de chaque mois.

Ce règlement peut être fait par courrier ou directement à la Direction Education, Jeunesse et Sports ou à la Régie des restaurants.

La facture et le règlement sont également disponibles sur le Portail Famille.

En cas de difficultés financières de règlement, veuillez contacter nos services ou le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un accompagnement spécifique.

CCAS de Montbrison : Maison des permanences
12 rue de la Préfecture - 04 77 58 04 55





Les contacts de la journée

Les accueils de 7h30 à 18h30

En cas de demande d'inscription ou d'annulation hors délai et **uniquement de manière exceptionnelle**, vous pouvez contacter les équipes périscolaires directement dans les écoles

Coordonnées des accueils périscolaires

- Beauregard : 07 89 86 50 33
- Brillié : 06 86 24 16 02
- Chemin Rouge : 06 86 24 32 95
- Estiallet : 06 86 24 09 11
- Moingt maternelle : 06 86 24 36 65
- Moingt : 06 86 24 17 58



Les accueils de loisirs du Mercredi

Le mercredi, toute la journée, le centre de loisirs municipal et les accueils de loisirs associatifs accueillent les enfants de 3 à 11 ans :

Le Centre de Loisirs Municipal Paul Cézanne

Ouverture : 7h30 – 18h30 (avec ou sans repas)

1 rue Fernand Léger

Contact :

Direction EJS au 04 77 24 33 41 ou Portail famille,



MJC du Montbrisonnais

Ouverture : 7h30 – 18h30 (avec ou sans repas)
12 avenue Charles de Gaulle

Contact :

MJC Montbrisonnais au 04 77 58 57 24
mail : accueilloisirs.mjc@gmail.com

Centre Social de Montbrison

Ouverture : 7h30 – 18h (avec ou sans repas)
13 place Pasteur

Contact :

Centre Social au 04 77 96 09 43
mail : centresocial.montbrison@gmail.com



Inscriptions



PORTAIL FAMILLE

Pour vos démarches, la Ville dispose d'un Portail Famille sur son site internet : www.ville-montbrison.fr
rubrique Au quotidien/Education et formation

Il permet d'inscrire votre enfant :

- à la restauration scolaire,
- aux temps périscolaires,
- à l'accueil de loisirs Paul Cézanne,
- de mettre à jour votre « fiche famille »,
- et de régler vos factures en ligne.

Identifiant de connexion à demander
à la Direction Education Jeunesse et Sports

Direction Éducation Jeunesse et Sports

Pour tous les temps :

Péri-12h, Péri-après et restauration scolaire

Complexe sportif de Beauregard
13, rue de Beauregard (face à la piscine)

04 77 24 33 41

Périodes scolaires :

Mardi : 12h-18h30

Mercredi, jeudi et samedi : 8h30-12h30

Vacances scolaires :

Idem périodes scolaires sauf fermé les deux derniers samedis de chaque période de vacances.

Pour les vacances d'été se renseigner sur les horaires.

Régie des restaurants

Uniquement pour la restauration scolaire :

Parc des Comtes de Forez
2 rue Michel Portier

04 77 96 39 39

Périodes scolaires :

Lundi et mardi : 8h-11h30 / 14h-17h

Jeudi et vendredi : 8h-11h30

Vacances scolaires :